



Erreur Bonus/Malus assurance auto

Par **ppapeta**, le **19/07/2013 à 14:11**

Bonjour à tous,
Je suis actuellement en litige avec mon assureur auto, voici mon problème:
Depuis novembre 2010 cette assureur m'a attribué un coefficient de bonus/malus de 1. Ce nouveau coef m'a été attribué après une séparation, je n'étais donc plus sur le contrat de ma compagne (chez le même assureur) dont le bonus était plus favorable à l'époque.
Problème: A la souscription de ce contrat (avec mon ex) mon bonus était de 0.64 et à notre séparation j'avais atteint 0.57. Je demande donc à l'assureur pourquoi suis-je repassé à 1?
Réponse: En 2010 nous vous avons demandé un relevé d'informations que vous ne nous avez pas fourni.
Moi: Mais vous aviez cette information dans le dossier de mon ex.
Réponse: En effet, j'ai retrouvé ça et je vous attribut un coef de 0.55!
Moi: Mais ces 3 ans de surprime vont m'être remboursés?
Réponse: Non, vous avez signé le contrat stipulant votre coef de 1!
Pensez-vous que je peux me faire rembourser ou cette signature annule_t_elle mes recours?
Merci pour vos réponses et désolé pour le pavé!